

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
[Leader.SJB@assnat.qc.ca](mailto:Leader.SJB@assnat.qc.ca)

**OBJET** : Question relative au potentiel de service de certaines traverses maritimes gérées par la Société des traversiers du Québec.

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 20 octobre par le député de la circonscription de Rimouski au sujet du potentiel de service de certaines traverses maritimes gérées par la Société des traversiers du Québec (STQ).

D'abord, l'étude concernant l'analyse des besoins de transport maritime interrives pour la population et les entreprises de l'Est-du-Québec contient énormément de données fournies par des tiers, incluant des entreprises privées. La STQ devait protéger ces informations. Certaines entreprises ont d'ailleurs publiquement approuvé ce choix de la Société.

Concernant la relance du service de navigation fluviale de Rimouski et Forestville, l'étude a notamment démontré que les traverses de Rivière-du-Loup – Saint-Siméon et de Matane – Baie-Comeau - Godbout, opérées par la STQ, sont les traverses majoritairement privilégiées par la population et offrent des solutions de déplacements optimales en termes de kilométrage. Elles répondent à l'enjeu principal des déplacements interrégionaux des populations, qui cadre dans la mission de la STQ.

... 2

Il n'est pas dans les intentions du gouvernement d'élargir le réseau actuel de la STQ, ni d'absorber ou de financer l'opération des traverses privées. Malgré tout, le gouvernement agit pour améliorer la qualité, la sécurité et la pérennité des services de traversiers du Québec non intégrés au réseau de la STQ. À cet effet, le Programme d'investissement en infrastructures maritimes (PIIM), annoncé le 25 octobre dernier par ma collègue ministre déléguée aux Transports contient d'importantes sommes et pourra répondre aux besoins. Le CNM Évolution, opéré à Rimouski, est ainsi admissible à des aides financières pour pérenniser ses infrastructures.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Bonnardel